Département ILLE ET VILAINE
Arrondissement SAINT-MALO
Canton : PLEINE-FOUGÈRES

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213503295-20260427-2026_04_12_15-DE

COMMUNE DE SOUGEAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU **27 AVRIL 2026**

Date convocation	Date d'affichage	Nombres de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
17 avril 2026	30 AVR. 2026	15	13	15

Le **vingt-sept avril** deux mil **vingt-six**, à **dix** heures, le Conseil Municipal, composé de 15 membres en exercice, convoqué le 17 avril 2027, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de M. Éric HAMEL, doyen de l'assemblée
Etaient présents : MM. Éric HAMEL, Karine LEUTELLIER, Anne BECKER, Patrice LEJEANVRE, Michel ROQUAIS, Nathalie GERARD, Sébastien HILRPON, Marine HEUDES, Serge ANDRE, Lisa-Marie COUSIN, Maël BODIN, Stéphanie RACLE, Marie THEBAULT
Présents par procuration : M. Jean-Philippe LIARD a donné procuration à Anne BECKER, Elodie MOULIN a donné procuration à Patrice LEJEANVRE
Absent excusé :
Absents :
Secrétaire de Séance : Mme Marie THEBAULT
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes
le : 30 AVR. 2026
et publication ou notification
du : 30 AVR. 2026

Le QUORUM est atteint, la séance est ouverte à 20h10

Délibération N°2026-04-12/15 :

OBJET : MISE AUX NORMES DEFENSE INCENDIE – MISE EN PLACE D'UNE BACHE DE 60M3 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE VILORMEL

Monsieur le Maire expose au conseil que l'objet de la présente acquisition est un terrain situé à Vilormel, cadastré section ZC numérotée 6 appartenant à Mme Annie LORPHELIN. L'opération envisagée sur cette parcelle est la mise en place d'une bâche d'une capacité de 60 m3, emplacement stratégique pour couvrir les hameaux de La Plunière et Vilormel. Une proposition d'achat au prix de 5 €/m², a été convenu avec les propriétaires.

Considérant le plan de division et document d'arpentage réalisés par le cabinet de géomètres LETERTRE en date du 13 mars dernier, apportant la précision sur la surface exacte à acquérir,
Considérant que le plan de division a permis de dégager une surface de 114 m²,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :
➢ d'acquérir la parcelle nouvellement cadastrée ZC numérotée 142 d'une superficie de 114 m² au prix de 5 €/m² soit 570 € le terrain, hors frais de notaires,
➢ de charger le Maire ou l'un de ses représentants à signer toutes pièces se rapportant à cette vente, notamment l'acte de vente, à intervenir en l'étude des Notaires de la Baie du Mont à PLEINE-FOUGERES, sachant que tous les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Éric HAMEL

La secrétaire de séance
Marie THEBAULT